



ARRÊTÉ
PORTANT COMPLÉMENT DE DÉLÉGATION DE FONCTIONS
A MONSIEUR JEROME DEPOND, 7EME VICE-PRESIDENT
POUR LA PRESIDENCE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ET
LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE
5.4 - Délégation de fonctions

GS/JLC/CM/DJ
N°A2022-07

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-9, L.5211-10 et L.5216-1 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu la délibération n°2020-059 du conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu la délibération n°2020-061 du conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant élection des quinze vice-présidents de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu la délibération n°2021-74 du conseil communautaire en date du 12 avril 2021 portant sur le nouvel ordre des vice-présidents,

Vu la délibération n°2022-017 du conseil communautaire en date du 28 mars 2022 portant nouvel ordre du bureau communautaire,

Vu la délibération n° 2021-75 B du conseil communautaire en date du 12 avril 2021 portant délégation d'attribution du conseil communautaire au président complétée,

Vu l'arrêté n°A2021/10 portant délégation de fonctions à Monsieur Jérôme Depondt, alors 9^{ème} vice-président,

Vu l'arrêté n°A2021/20 portant délégation de fonctions à Monsieur Jérôme Depondt, alors 8^{ème} vice-président,

Considérant que le Président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions à un ou plusieurs vice-présidents,

Considérant que la conduite des affaires communautaires rend nécessaire une collaboration active des vice-présidents,

Considérant que cette collaboration participe à la bonne marche de l'administration communautaire et à l'efficacité du service public,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20220930-A2022-07-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2022

Notification : 30/09/2022

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur Jérôme DEPONDT, 7^{ème} vice-président reçoit délégation permanente de fonctions, sous ma responsabilité et ma surveillance, dans les domaines suivants, et dans la limite des attributions relevant du conseil communautaire ou déléguées par ce dernier au bureau communautaire :

- Présider, convoquer et animer la commission de consultative des services publics locaux,
- Présider, convoquer et animer la commission intercommunale pour l'accessibilité.

ARTICLE 2 : la présente délégation de fonctions vient en complément des précédentes délégations accordées.

ARTICLE 3 : les actes signés au titre de l'article 1 devront porter les nom, prénom et qualité du signataire ainsi que la mention : « Pour le Président et par délégation ».

ARTICLE 4 : Lorsque le vice-président titulaire de la présente délégation de fonctions estime se trouver en situation de conflit d'intérêts, il en informe le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux par écrit, précisant la teneur des questions pour lesquelles il estime ne pas devoir exercer ses compétences. Un nouvel arrêté du Président détermine alors, en conséquence, les questions pour lesquelles la personne intéressée doit s'abstenir d'exercer ses attributions.

ARTICLE 5 : le Président est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Communauté et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Dreux (Département de l'Eure-et-Loir), au comptable public (Trésorerie municipale de Dreux).

ARTICLE 6 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Le Président,



Gérard SOURISSEAU

30 SEP. 2022

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20220930-A2022-07-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2022

Notification : 30/09/2022